



ODEADOM

Office de développement
de l'économie agricole
d'outre-mer

Rapport d'activité 2014

Guadeloupe • Guyane
Martinique • Mayotte
La Réunion • Saint-Barthélemy
Saint-Martin • Saint-Pierre-et-Miquelon



Le mot de la directrice



La réalisation de ce rapport d'activité constitue un moment privilégié qui permet de dresser le bilan de l'année écoulée mais également de rappeler les évolutions notables qui sont intervenues dans la conduite des missions de l'Office au terme du contrat d'objectifs et de performance 2011-2014. Ainsi, la volonté renouvelée d'alléger les procédures appliquées au bénéfice des acteurs locaux et de renforcer l'efficacité de l'action de l'Office au service des politiques publiques de développement de l'agriculture ultramarine, s'est traduite, concrètement, par :

- la réorganisation de l'Établissement avec notamment la création de quatre services dont un spécialement dédié au suivi des études et à la prospective ;
- la mise en place de la nouvelle gouvernance dans la gestion des crédits nationaux pour donner plus d'autonomie aux acteurs locaux dans le choix des projets à accompagner ;
- la mobilisation accrue des crédits mis en place suite au Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM) pour compléter les crédits communautaires ;
- la mise en place du paiement associé par convention avec l'Agence de services et de paiement (ASP) pour réduire les délais de paiement ;
- l'accompagnement à l'accession de Mayotte au statut de région ultrapériphérique au 1^{er} janvier 2014 avec la réalisation de plusieurs missions d'appui ;

- le déploiement du contrôle interne pour fiabiliser les processus et réduire les risques juridiques et comptables ;
- la construction des projets filières qui ont pour objectif de constituer des documents de référence permettant d'éclairer les décisions locales.

L'année 2014 s'est achevée par l'adoption de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt qui donne de nouvelles compétences à l'ODEADOM et ouvre la possibilité d'une extension de son champ de compétence géographique à la collectivité de Wallis et Futuna.

L'Office, avec un positionnement institutionnel renforcé (l'Établissement relève désormais du niveau législatif), est devenu au fil des ans un acteur clé du développement de l'agriculture d'outre-mer.

Le nouveau contrat d'objectifs et de performance (2015-2017) sera l'occasion de conforter le rôle de l'Office dans l'appui aux agricultures ultramarines qui ne doivent pas rester à l'écart des évolutions souhaitées et accompagnées pour l'agriculture métropolitaine (approche agro-écologique, stratégie filières, maîtrise des impacts de l'agriculture via les plans ECOPHYTO, ECOANTIBIO...).

Je souhaite une bonne lecture à toutes et à tous. ■

Isabelle Chmitelin
Directrice

Sommaire

L'Office

Les principales réalisations de l'année
Les chiffres clefs

p.2

p.2
p.5

Les filières

La filière banane
La filière canne-sucre-rhum
Les filières de diversification

p.6

p.6
p.9
p.12

Annexes

p.26

■ Plantation d'ananas dans la région du Tampon
(La Réunion)
© ODEADOM



■ Les principales réalisations de l'année

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : de nouvelles compétences pour l'ODEADOM

Par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 dite d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, publiée au *Journal officiel* du 14 octobre 2014, l'Office devient membre du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO). Dans ce cadre, il participera aux travaux relatifs à la définition, à la coordination, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique d'orientation des productions et d'organisation des marchés.

Jusqu'à présent, l'outre-mer n'était pas spécifiquement représenté au sein de cette instance qui réunit, sous la présidence du ministre chargé de l'Agriculture, les partenaires du monde agricole.

Par ailleurs, le positionnement institutionnel de l'Établissement est renforcé. L'Office relève désormais du niveau législatif (article L. 681-3) et non plus du niveau réglementaire, ce qui était le cas depuis 2009.

Le Conseil d'administration et les comités sectoriels de concertation ont vocation à arrêter des orientations de développement de l'agriculture outre-mer. Ils contribueront ainsi aux réflexions des Comités d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA) de chaque département. Ces comités créés par la loi d'avenir ont, entre autres, pour

mission de définir au sein de chaque département une politique de développement agricole, agro-industriel, halio-industriel et rural commune à l'État et aux collectivités territoriales, notamment pour la mise en œuvre des programmes de l'Union européenne (FEADER en particulier).

Enfin, l'ODEADOM pourra intervenir à Wallis et Futuna sur la base d'une convention qui devra être conclue entre le directeur de l'Office et la collectivité. Les discussions ont été initiées avec les autorités de Wallis et Futuna pour arrêter les éléments qui pourraient faire l'objet d'un conventionnement.

Modification de la composition du Conseil d'administration

Le décret n° 2014-995 du 1^{er} septembre 2014 modifie notamment la composition du Conseil d'administration de l'ODEADOM en y ajoutant les représentants des collectivités territoriales de chaque département d'outre-mer, à savoir :

- le président du conseil régional de Guadeloupe ou un membre élu de ce conseil désigné par le président ;
- le président du conseil régional de Guyane ou un membre élu de ce conseil désigné par le président ;
- le président du conseil régional de Martinique ou un membre élu de ce conseil désigné par le président ;
- le président du conseil général de La Réunion ou un membre élu de ce conseil désigné par le président ;
- le président du conseil général de Mayotte ou un membre élu de ce conseil désigné par le président.

Par ailleurs, les collectivités territoriales de Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion assurent désormais la responsabilité d'autorité de gestion pour la mise en œuvre des aides relevant du FEADER (second pilier de la Politique agricole commune) au travers des Programmes de développement ruraux régionaux (PDRR). La présence de leurs représentants au Conseil d'administration de l'Office permettra d'assurer une complémentarité et une véritable cohérence au niveau national, entre les principaux outils financiers d'appui aux politiques publiques en faveur de l'agriculture d'outre-mer, à savoir, le POSEI France, les Programmes de développement ruraux régionaux et les crédits nationaux mobilisés par l'ODEADOM dans le cadre des aides d'État.

DÉPLOIEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

Conformément aux obligations réglementaires, l'Office a mis en place une démarche de contrôle interne globale portant sur l'ensemble des processus mis en œuvre (paiements communautaires et nationaux, marchés...). Elle ne se limite donc pas aux aspects budgétaires et comptables, mais concerne l'ensemble de l'activité de l'Office. La note de déploiement du contrôle interne a ainsi été établie et la première réunion du comité de suivi s'est tenue en décembre 2014.

Toutes les recommandations relatives au contrôle interne inscrites dans le rapport de certification de la CCCOP en 2013 ont ainsi été levées dans le rapport de 2014.

Les projets filières

Une initiative du ministre chargé de l'Agriculture

Lors du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire qui s'est tenu le 17 septembre 2013, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a souhaité inscrire l'agriculture et l'agroalimentaire dans la démarche « France 2025 » initiée par le président de la République, en proposant aux différentes filières d'élaborer une démarche stratégique pour les prochaines années.

Le ministère chargé de l'Agriculture a confié à l'Office, en novembre 2013, une mission de réflexion stratégique portant sur les sujets suivants :

- stratégies commerciales/satisfaction du marché ;
- adaptation des outils financiers disponibles ;
- recherche et innovation.

L'objectif de cette mission est d'aboutir à un diagnostic et à des orientations partagées.

Une méthodologie commune

Les travaux ont été lancés lors du Conseil d'administration de novembre 2013 avec l'organisation d'ateliers de réflexion d'une demi-journée par filière, sur la base d'un projet de fiche de synthèse incluant :

- un état des lieux ;
- l'identification des forces et des freins ;
- les enjeux.

Pour la filière banane, le projet filière est porté sous la forme du Plan banane durable 2.

Une importante consultation locale et interdom

En vue d'identifier les objectifs stratégiques, les directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) ont mené une consultation locale durant le premier trimestre.

Lors des comités sectoriels du printemps, la version enrichie de la consultation locale des projets filières a pu être débattue entre les représentants des différents DOM.

Lors du Conseil d'administration du mois de mai 2014, décentralisé en Guadeloupe, l'Office a présenté un état des travaux et le calendrier de finalisation des projets filières.

Durant le second semestre, de nouvelles consultations locales, toujours animées par les DAAF, ont été menées avec un enrichissement demandé notamment sur les potentialités de synergies inter-filières et les modalités de prise en compte de l'agro-écologie.

La finalisation du processus

La fin des nouvelles consultations locales fixée au 15 janvier 2015 permettra une ultime consultation des comités sectoriels au printemps en vue d'une adoption des projets filières par le Conseil d'administration de juin 2015.

Les projets filières auront pour objectif de constituer des documents de référence permettant d'éclairer les décisions prises localement par les COSDA en matière de priorisation des actions de développement à conduire.

Le bilan des aides agricoles outre-mer

En application de l'article D.684-3-I du Code rural et de la pêche maritime, l'ODEADOM « est chargé de rassembler les informations relatives à l'ensemble des mesures agricoles prises en faveur des départements français d'outre-mer et d'en effectuer régulièrement le bilan ».

L'Office a établi dix-sept fiches relatives aux aides à l'agriculture ultramarine relevant de dispositifs communautaires et/ou nationaux. Chaque fiche présente les objectifs du dispositif d'aide, la description de son fonctionnement et ses modalités financières. Les bénéficiaires cibles ainsi que les bases juridiques et des liens vers d'autres documents utiles sont, le cas échéant, également précisés.

Ces fiches sont disponibles sur le site Internet de l'Office depuis le mois de janvier 2014 (http://www.odeadom.fr/?page_id=2018).

Ce travail permet de souligner la diversité des dispositifs d'accompagnement et de soutien à l'agriculture ultramarine, mais également leurs particularités par rapport aux dispositifs métropolitains.

Le programme d'études 2014 : évaluation des aides à la filière sucre des DOM

À la demande des ministères en charge de l'Agriculture et des Outre-mer, l'ODEADOM a commandité une étude sur l'évaluation des aides à la filière sucre des départements d'outre-mer. Cette étude a porté sur les aides publiques nationales et communautaires à la filière canne-sucre en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion. Suite à un marché public, l'ODEADOM a missionné le cabinet Solving Efeso pour conduire cette étude.

Des auditions des principaux acteurs de la filière lors de missions dans les DOM ont été effectuées et une revue complète des documents disponibles a été réalisée. Pour le suivi de l'étude, un comité de pilotage administratif présidé par un membre du CGAAER s'est réuni à quatre reprises.

Une version finale du résumé de l'étude est en ligne sur le site internet de l'ODEADOM (http://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2014/11/ODEADOM_Resume_VDEF.pdf) depuis le mois de novembre. Les principales recommandations portent sur une harmonisation et une amélioration de la construction des aides entre les différents départements.

CAMPAGNES TV

L'ODEADOM a conclu, pour la première fois, un partenariat avec la chaîne *Campagnes TV* dont les émissions ont été produites et enregistrées au Salon International de l'Agriculture.

Dans le cadre de ce partenariat, Isabelle Chmitelin est intervenue dans l'émission *Mag* qui était consacrée, ce jour-là, à Mayotte et à son accession au statut de région ultrapériphérique de l'Union européenne.

Salon International de l'Agriculture - édition 2014

Pour la 17^e année consécutive, l'ODEADOM a été présent, en 2014, au Salon International de l'Agriculture (SIA), au cœur de l'espace outre-mer dans le pavillon consacré aux régions de France.

L'Office, en partenariat avec l'ACTA, a mis en avant « les Réseaux d'innovation et de transfert agricole (RITA) dans les départements d'outre-mer ».

Les RITA ont été mis en place fin 2011 pour accompagner le développement local des productions de diversification animale et végétale dans les départements d'outre-mer. Leur rôle est notamment de :

- coordonner des différents acteurs au bénéfice des filières de diversification des DOM ;
- constituer un réseau au service des agriculteurs d'outre-mer ;
- constituer un outil d'articulation et d'optimisation des dispositifs publics d'innovation outre-mer.

Dans le cadre du salon, l'ODEADOM a coorganisé, avec l'ACTA et le CIRAD, un séminaire sur les RITA.



Après un rappel de la genèse, des objectifs et de l'organisation des RITA dans les DOM, ont été présentés la valeur ajoutée des RITA et les premiers résultats obtenus durant la période 2011-2013 puis les priorités des réseaux entre 2015 et 2020.

Une des valeurs ajoutées des RITA a été de créer des espaces de collaboration entre les DOM, y compris entre la région Antilles-Guyane et la région océan Indien.

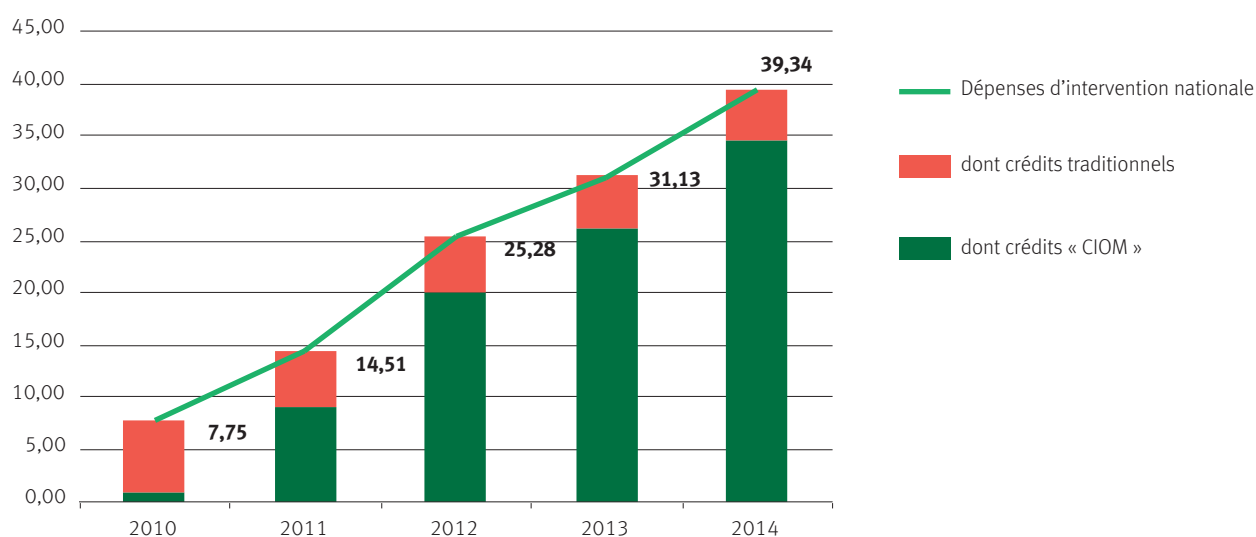
Pour la période 2015-2020, les participants se sont accordés sur le fait qu'il sera nécessaire d'associer les chambres d'agricultures aux RITA.

Le séminaire s'est poursuivi par une table ronde, animée par la directrice de l'ODEADOM, avec les différents partenaires de l'État dans le cadre des RITA ainsi que des représentants de collectivités territoriales des DOM.

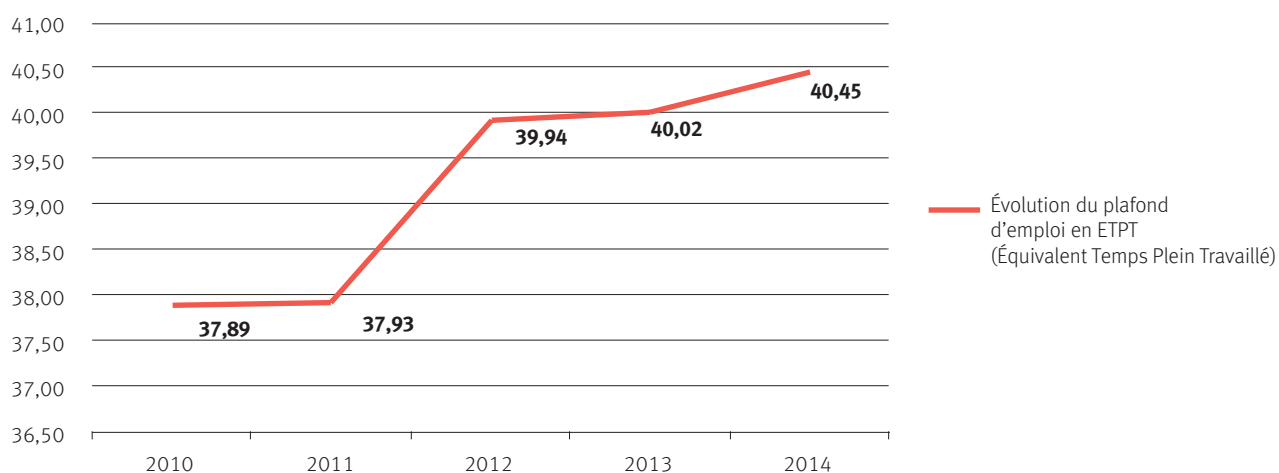
■ Les chiffres clefs

	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2014-2013
Évolution du plafond d'emploi (en ETPT)	37,89	37,93	39,94	40,02	40,45	1,06 %
Dépenses de fonctionnement (en M€)	3,97	4,15	4,16	4,15	4,22	1,71 %
Dépenses d'intervention nationale (en M€)	7,75	14,51	25,28	31,13	39,34	20,88 %
dont crédits traditionnels	6,97	5,57	5,20	4,86	4,76	-2,02 %
dont crédits CIOM	0,78	8,94	20,08	26,28	34,58	24,00 %

Évolution des dépenses d'intervention nationale (en M€)



Évolution des ETPT sur la période 2010 - 2014



La situation de la filière

Les faits marquants de l'année

L'année 2014 aura été propice à la production bananière.

L'absence de phénomènes climatiques majeurs causant des destructions et une pression sanitaire maîtrisée par un climat plutôt sec qui a fortement limité les attaques de cercosporiose noire, ont permis à la Guadeloupe de continuer à progresser en termes de volumes produits et à la Martinique de revenir à son niveau de production de 2010. Les prix se sont maintenus à un bon niveau alors que la consommation sur le marché français augmentait.

Malgré ce contexte, il convient de rester vigilant. La pression des maladies n'a pas disparu et l'interdiction des traitements aériens confirmée par l'arrêté interministériel du 15 septembre 2014 oblige à persévérer dans la recherche de solutions alternatives de lutte.

De même, la mondialisation accrue du marché sur un produit standard comme l'est la banane nécessite des stratégies de commercialisation et de communication toujours renouvelées.

Les professionnels se sont ainsi mobilisés pour définir une stratégie « filière » à horizon 2020 dans le cadre d'une réflexion globale pilotée par l'ODEADOM à la demande du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Les 10 et 11 décembre 2014 s'est tenue la seconde réunion de l'année du comité sectoriel, décentralisée à la Martinique. Cette seconde session a été consacrée quasi exclusivement à la définition des orientations stratégiques de la filière, marquant l'engagement de tous (professionnels, État, Conseils régionaux, partenaires de la recherche/développement...) pour le maintien d'une filière dynamique et de qualité, indispensable à l'économie des Antilles.

De même, sous l'égide de l'UGPBAN, l'élaboration d'un Plan banane durable 2 a débuté et l'Association interprofessionnelle de la banane (AIB) a poursuivi ses actions visant à la création d'une interprofession.

Les modalités d'intervention de l'Office (crédits communautaires et nationaux)

Les **crédits d'interventions communautaires** sont mobilisés au travers du POSEI France qui a fixé à 129,1 millions d'euros le montant de l'enveloppe réservée aux Antilles. Ce programme, approuvé par la Commission européenne le 22 août 2007 et sa dernière modification du 31 janvier 2014, ainsi que l'instruction technique DGPAAT/SDPM/2014-168 du 4 mars 2014 publiée par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt constituent la base réglementaire pour le paiement de l'aide POSEI banane 2014.

En application du règlement d'exécution (UE) n° 180/2013 de la Commission du 20 février 2014 qui par son article 36 autorise le paiement d'une avance de 50 % de l'aide de certaines aides directes dont le POSEI banane à partir du 16 octobre 2014 (début de l'exercice FEAGA 2015), 58,29 M€ ont été versés aux organisations de producteurs BANAMART et Les producteurs de Guadeloupe le 30 octobre 2014. Le solde a été versé le 11 décembre 2014 avec un dernier ajustement mis en paiement le 4 mars 2015 pour un montant total d'aide de 127,38 M€. La différence avec l'enveloppe de 129,1 M€ correspond au prélèvement opéré au titre de la discipline financière applicable aux aides directes mise en place par le règlement (UE) n° 1227/2014 de la Commission du 17 novembre 2014. Pour 2014, le taux de réduction s'élève à 1,302214 %, ce qui représente un prélèvement global de 1,72 M€ pour l'aide POSEI banane.

Les **crédits nationaux** interviennent principalement en contrepartie des actions de développement rural financées par le FEADER dans le cadre des Programmes de développement régional (PDR) de la Guadeloupe et de la Martinique pour la période 2007-2013 qui ont été prolongés sur 2014 dans l'attente de l'approbation des nouveaux programmes élaborés par les Conseils régionaux pour la période 2014-2020. L'ODEADOM mobilise des moyens pour accompagner la filière à tous les stades de la production. Le Plan banane durable 1, programme sectoriel de la filière, constitue le principal cadre d'intervention à ce titre.

Les crédits nationaux de l'Office financent également le suivi du marché national communautaire et international de la banane dans le cadre d'un marché public conclu avec le CIRAD. L'édition annuelle d'un recueil statistique complet et l'animation de la réunion bimestrielle de la commission de suivi des marchés de la banane présidée par la Directrice de l'ODEADOM réunissant l'ensemble des représentants des producteurs, importateurs et mûrisseurs actifs sur le marché français sont également incluses dans cette action qui mobilise 85 560 €.

Le recueil statistique annuel reprend l'ensemble des éléments concernant les divers marchés de la banane. Il est largement diffusé et mis en ligne sur le site internet de l'Office.

Enfin, l'Office a poursuivi en 2014 l'accompagnement des premiers projets de l'Association interprofessionnelle de la banane en mobilisant 15 000 € pour financer la conception et la publication d'un guide des bonnes pratiques pour préserver la qualité de la banane de la production au consommateur ainsi que la réalisation d'une étude sur le comportement des consommateurs dans l'acte d'achat de ce fruit. Cette étude a permis de tester un message d'information sur les atouts gustatifs et nutritionnels de la banane pour lever les idées reçues et valoriser son image.

L'Office mobilise aussi des fonds communautaires et nationaux pour la **promotion du logo RUP** à hauteur de 188,4 k€ en 2013 (dont 17,1 k€ de crédits nationaux). Il s'agit d'un programme commun à la France, l'Espagne et le Portugal qui promeut ce logo associé aux productions de bananes antillaises, canariennes et madériennes.

Production 2014 et mobilisation des crédits communautaires et nationaux

Chiffres clés de la filière banane en 2014 (source UGPBAN)

Production commercialisée en Europe continentale

Tonnage : 262 916 tonnes.

Chiffre d'affaires : 157 189 k€.

Ports de livraison en Europe : Dunkerque, Algésiras, Livourne.

Répartition des ventes : 71,86 % en France et 28,14 % en expédition intra-communautaire (Italie, Tchéquie, Roumanie, Espagne, Pologne, Lituanie, Slovaquie, Hongrie).

Production commercialisée localement

Tonnage : 4 000 tonnes.

Chiffre d'affaires : 2 500 k€.

Évolution de la production aux Antilles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Martinique										
Nombre d'exploitations	634	569	570	524	484	449	435	420	418	397
Superficie (hectares)	9 171	7 786	6 980	6 150	5 342	7 368	6 980	6 375	6 274	6 302
Production commercialisée (tonnes)	245 158	222 146	220 775	130 758	141 366	179 440	199 087	180 949	184 795	159 015
Guadeloupe										
Nombre d'exploitations	316	235	234	208	214	207	208	209	208	200
Superficie (hectares)	3 397	2 749	1 900	1 755	1 652	1 819	1 940	1 921	2 067	2 126
Production commercialisée (tonnes)	58 938	53 961	47 810	40 042	45 939	55 675	42 552	61 516	66 923	71 513
Antilles										
Nombre d'exploitations	950	804	804	732	698	656	643	629	626	597
Superficie en bananes (hectares)	12 568	10 535	8 880	7 905	6 994	9 802	8 920	8 296	8 341	8 428
Production commercialisée (tonnes)	304 096	276 107	268 585	170 840	187 305	235 115	241 639	242 465	251 718	230 528

Source : dossiers d'aides communautaires ODEADOM.

Les crédits communautaires (POSEI)

Aide POSEI Banane 2014 (M€)	Guadeloupe	Martinique	Antilles
Avance	15,0	43,3	58,3
Solde	16,3	52,8	69,1
Total versé	31,3	96,1	127,4
Discipline financière	0,4	1,3	1,7
Total	31,7	97,4	129,1

Les crédits nationaux

Programme sectoriel (PBD1) : montants validés localement (en k€)	Guadeloupe			Martinique			Antilles		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Investissements	216,26	151,11	53,38	150,28	121,58	156,40	366,54	272,69	209,78
Encadrement technique	122,67	161,65	118,53	82,59	142,65	67,57	205,26	304,30	186,10
Institut technique tropical (IT ²)	56,49	57,40	72,40	-	-	-	56,49	57,40	72,40
Total	395,42	370,16	244,31	232,87	264,23	223,97	628,29	634,29	468,28

ÉVALUATION DU PLAN BANANE DURABLE 1

Le **Plan banane durable 1** a fait l'objet d'une évaluation ex post par les bureaux d'études BLEZAT et OC2 dont les conclusions définitives ont été validées en juillet 2014 par l'ensemble de la filière banane.

Ses résultats sont :

- des objectifs avec une pertinence contrastée au regard des enjeux initiaux et actuels de la filière ;
- un plan cohérent, mais qui pourrait être mieux articulé avec le POSEI ;
- une efficacité différenciée selon les volets du plan ;

- des moyens importants déployés, mais une efficience difficile à mesurer ;
- un plan qui a introduit des changements durables au sein de la filière, mais à pérenniser ;
- des effets induits qui profitent à l'agriculture antillaise.

Cinq recommandations majeures ont été formulées. L'ensemble de ce travail a été intégré aux réflexions conduites pour l'élaboration de la stratégie filière de la banane et la définition du Plan banane durable 2.

■ La filière canne-sucre-rhum

La situation de la filière

Les faits marquants de l'année

Lancée en 2013, l'étude d'évaluation du dispositif d'accompagnement de la filière sucre (aides nationales et communautaires) des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion a rendu ses conclusions durant l'année 2014 et a permis d'alimenter en partie les réflexions des professionnels pilotées par l'ODEADOM pour la définition d'une stratégie globale pour l'ensemble de la filière canne-sucre-rhum, comme demandé par le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Lors de sa visite à La Réunion en août 2014, le président de la République a rappelé son attachement à une filière canne forte, notamment dans la perspective de la fin du régime des quotas sucriers qui interviendra début 2017. Profitant d'une année plutôt clémente sur le plan climatique et phytosanitaire, la production de cannes a progressé en 2014, principalement à la Guadeloupe où le volume de canne produit atteint 671 300 tonnes, retrouvant un niveau de production plus habituel. Dans les autres départements, la production reste stable, voire est en légère baisse.

Les modalités d'intervention de l'Office (crédits communautaires et nationaux)

Les **crédits d'interventions communautaires** sont mobilisés au travers du POSEI France sous la forme de trois aides :

- l'aide au maintien de l'activité sucrière accordée aux entreprises sucrières qui acceptent en contrepartie des engagements précis en matière de paiement des cannes aux planteurs, de réalisation d'actions de modernisation et d'écoulement des sucres produits. Cette aide tous départements confondus s'est élevée en 2014 à 59,2 M€ ;
- l'aide au transport de la canne à sucre qui vise à compenser l'impact sur les coûts de transport des cannes des bords de champs vers les balances de pesée. Cette aide représente 9,8 M€ en 2014 ;
- l'aide à la transformation de la canne à sucre en rhum agricole est accordée aux distillateurs pour la transformation de la canne produite dans les départements d'outre-mer en rhum agricole, dans la limite de 88 757 HAP pour le rhum agricole. Le montant des crédits mobilisés dans ce dispositif a atteint 5,7 M€ en 2014.

Les **crédits nationaux** interviennent majoritairement dans le cadre des contrats de projet État-Région (CPER) et des programmes de développement ruraux régionaux, relevant du deuxième pilier de la Politique agricole commune (FEADER). L'Office mobilise des crédits nationaux qui lui sont délégués par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le choix des actions à conduire est arrêté depuis 2012 par le partenariat local, conformément à la nouvelle gouvernance.

Production et mobilisation des crédits communautaires et nationaux (2014)

La filière canne joue un rôle important au sein de l'économie agricole des départements d'outre-mer en terme de complémentarité entre les productions agricoles. Elle contribue fortement au maintien des emplois dans les bassins agricoles ainsi qu'au maillage du territoire par ses unités industrielles. Elle est un atout majeur quant à la durabilité de la production agricole par :

- la protection des sols contre l'érosion ;
- la préservation de l'environnement par un usage restreint des intrants ;
- l'approvisionnement en énergie renouvelable (bagasse pour les centrales à charbon) et le développement des bioénergies (bioéthanol et méthane).

La filière canne à sucre constitue un des piliers de l'économie des DOM, tout particulièrement à La Réunion et à la Guadeloupe où la canne occupait en 2013 respectivement 22 860 hectares soit 57 % de la SAU (surface agricole utile) et 14 000 hectares soit 45 % de la SAU. Les quelques 8 000 exploitations cannières des quatre départements d'outre-mer emploient l'équivalent de 7 100 personnes à plein temps. Les sucreries de La Réunion emploient plus de 500 personnes, celles de la Guadeloupe 300, celles de la Martinique plus de 100. Au total, on recense près de 23 000 emplois liés au secteur canne, sucre et rhum, en incluant le secteur de l'énergie.

Avec la banane aux Antilles et la pêche à La Réunion, les produits de la canne constituent la principale culture agricole d'exportation. Ainsi, pour la Guadeloupe, le sucre et le rhum représentent le premier poste d'exportation. À La Réunion, les exportations de sucre de canne ont représenté 77 millions d'euros en 2013, soit 26 % du total des exportations.

La restructuration de l'industrie sucrière des départements d'outre-mer est parvenue à son terme. Il ne subsiste que cinq unités de production : deux à La Réunion, une à la Martinique et deux à la Guadeloupe dont l'une sur l'île de Marie Galante.

Dix-sept distilleries (neuf en Guadeloupe, sept à la Martinique et une en Guyane) produisent du rhum agricole. À La Réunion, l'essentiel du rhum provient de la distillation de la mélasse (rhum de sucrerie), une seule distillerie produit du rhum agricole, à des niveaux très modestes (103 HAP). En revanche, en Martinique, 90 % du rhum produit est du rhum agricole préparé à partir de 76 % de la production de canne de ce département. En Guadeloupe, le rhum agricole ne représente que 37 % de la production de rhum et 11 % de la production de canne. Enfin, en Guyane, la seule destination de la canne est la transformation en rhum agricole par la seule distillerie du département. Malgré tout, la production locale reste insuffisante pour couvrir la demande intérieure et le rhum antillais s'exporte vers la Guyane.

Après une progression de 30 % sur la période 2006-2009, les crédits POSEI sont stables depuis cinq ans et s'élèvent à plus de 74,7 millions d'euros.

Guadeloupe

Le CTCS (Comité technique de la canne à sucre) poursuit son activité des schémas de sélection variétale permettant de créer des variétés tolérantes aux maladies.

Cette activité de sélection variétale pour le CTCS s'ajoute à l'activité de multiplication en schéma de pépinière qui permet de vendre des plants sains aux producteurs et nécessite un personnel technique compétent que l'ODEADOM accompagne à hauteur de 157 500 € en 2014.

L'Office apporte également son concours pour 157 135 € au financement des quatre techniciens par SICA cannière (SICADEG, SICAGRA, SICAMA et UDCAG) dont les missions sur le terrain se définissent essentiellement par :

- l'encadrement technique des producteurs ;
- la mise en œuvre et le suivi des pépinières en lien avec le CTCS ;
- des déclarations de surface graphique, via AGRIGUA, et des mesures par GPS des parcelles ;
- la gestion du fichier « planteur » et l'instruction des demandes de numéros pacage ;
- la constitution des demandes d'aides des producteurs et la redistribution des aides publiques.

Crédits 2014 (en k€)	Martinique	Guadeloupe	La Réunion	Guyane	Total
Aide au transport	481,66	2 451,44	6 877,00	7,91	9 818,01
Aide à la transformation	4 131,62	1 467,57	0,00	91,45	5 690,64
Aide au maintien de l'activité sucrière	1 066,00	13 971,00	44 163,00	0,00	59 200,00
Total payé	5 679,30	17 864,59	51 040,00	99,36	74 708,65



■ Bananeraie (Guadeloupe)
© ODEADOM

Martinique

Les crédits sont utilisés à parts égales pour des investissements individuels dans les exploitations agricoles et pour soutenir la filière rhumière par la réalisation d'actions de promotion, d'encadrement des opérateurs et de contrôle de la qualité des rhums sous AOC.

L'Office s'inscrit en contrepartie nationale (121 000 €) des aides aux investissements individuels dans le cadre d'actions inscrites dans le programme de développement rural de la Martinique (mécanisation des exploitations, replantation des parcelles de canne et améliorations foncières apportées aux exploitations).

L'Office contribue (84 183 €) également aux actions de promotion du label AOC Rhums Martinique sur les marchés étrangers en assurant la présence du Syndicat de défense de l'AOC (SDAORAM) sur des salons, en particulier des salons au Japon et en finançant un ingénieur chargé de l'encadrement technique des producteurs sous AOC, gage de la qualité du rhum.

L'ODEADOM participe également au financement (8 835 €) des actions conduites par le Centre technique de la canne et du sucre (CTCS).



■ Parcelle de canne à sucre (La Réunion)
© ODEADOM

La Réunion

Ce département a fait le choix de réserver ses crédits à la modernisation des sucreries.

L'Office apporte son concours financier (260 769 €) aux investissements réalisés par l'usine Sucrière de La Réunion.

Les crédits nationaux engagés

	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Total
2012	341 014 €	200 873 €	291 902 €	833 789 €
2013	229 969 €	60 157 €	292 000 €	582 126 €
2014	314 635 €	214 018 €	260 769 €	789 422 €

CRÉATION D'UNE INTERPROFESSION À LA MARTINIQUE

À la Martinique, la **SICA CANNE UNION** a vu le jour le 24 novembre 2014. Cette nouvelle structure a une vocation interprofessionnelle puisqu'elle réunit les intérêts des planteurs, des distillateurs, de la sucrerie ainsi que le CTCS. Elle est destinée à relancer la production de cannes à sucre déficitaire depuis plusieurs années pour alimenter tant l'industrie sucrière que rhumière. La SICA fait le constat aujourd'hui d'une nécessaire restructuration de la filière martiniquaise visant à enrayer la chute régulière de la production, à transmettre aux planteurs de nouvelles méthodes de travail (expérimentation, itinéraires techniques...), à mettre en œuvre une gestion mutualisée des intrants, à planifier les travaux de la plantation à la récolte et au transport à l'usine, à faciliter les moyens de préfinancement et de suivi administratif des dossiers d'investissements des planteurs, en particulier les dossiers de replantation qui constituent l'avenir de toute la filière. En effet, par un objectif de renouvellement des plantations de 500 ha/an, par le recours aux techniques de multiplication in vitro des plants de variétés plus productives et plus résistantes aux maladies, par l'utilisation d'itinéraires techniques diminuant la pression de l'enherbement, la filière a pour objectif de retrouver une production de 230 000 tonnes par an contre 167 000 tonnes en 2014.

■ Les filières de diversification

Les faits marquants

Les comités sectoriels

Les comités sectoriels de concertation pour les filières de diversification animale et végétale se sont tenus entre le 1^{er} et le 3 avril 2014. Leurs membres ont été renouvelés pour une période de trois ans et les deux présidents désignés.

Dans chacun de ces comités ont été abordés des sujets communs aux filières de diversification, tels que l'évolution des régimes d'aides d'État, les nouveaux programmes FEADER, l'OCM unique et l'agro-écologie. La partie différenciée de ces comités est constituée par le bilan des aides du POSEI France, les engagements et les paiements des crédits nationaux.

Depuis la fin 2013, l'ODEADOM travaille en concertation avec les DAAF et les acteurs locaux à élaborer des stratégies de filières, faisant suite à la demande du ministre d'engager une réflexion sur les thématiques suivantes à l'horizon sept ans :

- stratégies commerciales et satisfaction du marché ;
- adaptation des outils financiers disponibles ;
- recherche et innovation.

En 2014, une première phase de travail a été engagée et a permis :

- de lancer les travaux à partir d'un diagnostic partagé (état des lieux) et d'identifier les principaux enjeux de chacune des filières ;
- de décliner les objectifs stratégiques communs et objectifs opérationnels à l'échelle de chacun des territoires.

Les réseaux de référence

En 2014, dans le cadre du chapitre VI du POSEI France, les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) bénéficient de la mesure « réseaux de références », c'est-à-dire du dispositif d'élaboration et de collecte de références technico-économiques sur les systèmes de productions animales et végétales de diversification et d'un suivi-évaluation des filières.

Pour les productions animales, l'Institut de l'élevage en tant que maître d'œuvre national assure l'animation et la coordination de ce programme. L'Institut du porc (IFIP) et l'Institut de l'aviiculture (ITAVI) y participent et ont également été sollicités pour continuer un programme de

travail pluriannuel 2014-2020 dans la continuité de celui mis en place entre 2006 et 2013, en collaboration avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles locales.

En 2014, un bilan des réseaux d'élevage sur la première période de travail a été lancé de façon à pouvoir orienter plus efficacement la seconde période. Plusieurs missions ont également eu lieu à Mayotte afin d'étudier les critères possibles à retenir pour la mise en place de ce réseau, qui sera modeste au départ, compte tenu du professionnalisme naissant des exploitations sur place. Les parutions de l'année (résultats de la campagne 2013 et résultats pluriannuels) sont à disposition sur le site internet de l'Office. 687 335 € ont été versés au titre de l'année 2013 pour les réseaux d'élevage.

L'ACTA, Association de coordination technique agricole, est le maître d'œuvre national pour la mise en œuvre et l'animation du réseau de références pour les filières végétales.

Une convention cadre a été signée en 2014, entre l'ACTA et l'ODEADOM, afin de définir le programme de travail de la période 2014-2020, les partenaires locaux et les produits à suivre ont été définis, le logiciel de recueil des données utilisé pour les filières d'élevage a été adapté aux filières végétales et les premières réunions et saisies de données tests ont eu lieu aux Antilles et à La Réunion. La Guyane et Mayotte rejoindront le dispositif dans un second temps.

Les RITA



Le bilan de la première phase 2011-2014 de la mise en place des RITA a été dressé.

Cette phase a permis le montage du réseau, le développement d'une méthodologie de travail entre chacun des acteurs des RITA, la mise en place de l'animation nationale, le lancement des opérations techniques et le démarrage des actions de transfert au bénéfice des producteurs.

L'objectif de RITA 2 est de poursuivre le travail initié et de mettre l'accent sur le transfert et la valorisation des résultats auprès des professionnels pour une meilleure appropriation.

L'action de l'ODEADOM a été d'accompagner le financement de l'animation régionale à La Réunion mais également des actions d'expérimentation à la Martinique en contrepartie FEADER. L'Office est également représenté au COPIL national chargé du pilotage du réseau.

Écophyto

Les crédits affectés par l'Onema, pour les deux actions de l'axe 6 mises en œuvre par l'Office s'élèvent à un montant total de 1 149 820 €. Ces crédits ont permis la poursuite de plusieurs projets d'expérimentation sur les thématiques des usages vides, ou mal pourvus par les préparations chimiques de synthèse, et la mise en place d'itinéraires techniques peu consommateurs en produits phytosanitaires, ainsi que l'animation et l'évaluation des actions mises en œuvre dans chacun des cinq DOM. L'Office participe également à l'élaboration d'un guide des cultures tropicales.

Enfin, l'ODEADOM a contribué au bilan à mi-parcours du plan Écophyto, mis en œuvre depuis cinq ans, dans le cadre de sa révision prochaine.



Un bilan d'étape des actions entreprises a été réalisé sur les usages vides. Depuis 2009, année de mise en place du groupe de travail, plus de 130 essais ont été réalisés, 14 extensions d'usages ont été obtenues, 10 modifications d'usages ont été accordées. Une vingtaine de demandes d'usages sont en cours d'évaluation ou de dépôt à l'ANSES. En 2008, seuls 13 % des usages phytosanitaires sur cultures tropicales étaient pourvus. Ce chiffre a été porté à 29 % en 2013, et devrait encore progresser d'ici 2015-2016.



■ Ananas Victoria (La Réunion)
© ODEADOM



■ Melon (Martinique)
© ODEADOM

Les filières de diversification végétale

Intervention sur crédits nationaux : utilisation des aides d'État

Depuis 2012, l'ODEADOM apporte son concours aux projets retenus par les commissions qui se déroulent à l'échelon local. En collaboration avec les services des DAAF, l'ODEADOM conventionne avec les bénéficiaires. L'intervention de l'Office s'appuie soit sur les dispositifs communautaires au titre des PDR (FEADER) en contrepartie, soit sur les régimes d'aides d'État en vigueur.

En Guadeloupe, la totalité des conventions sont conclues en contrepartie du FEADER. Les actions d'encadrement technique ont été poursuivies pour les quatre organisations de producteurs reconnues. L'ODEADOM contribue à des projets d'investissement individuels divers comme l'acquisition de matériels de semence, l'aménagement de serres « tunnel »... mais également à des projets plus conséquents comme l'agrandissement d'un atelier d'agro-transformation ou l'acquisition de camions frigorifiques. Par ailleurs, le ministère en charge de l'Agriculture a confié à l'Office, la gestion de « l'aide de minimis » aux producteurs d'agrumes impactés par le citrus greening.

En Guyane, l'Office participe au renforcement de la structuration via les aides à l'encadrement, à la formation et apporte son soutien à des projets d'investissements dans les exploitations. En 2014, une nouvelle structure a démarré son activité, la SICA G.

En Martinique, les financements de l'ODEADOM ont été mobilisés en faveur des investissements dans les exploitations agricoles, de l'encadrement technique et administratif au sein des organisations de producteurs et des projets de recherche et d'expérimentation lancés dans le cadre du réseau RITA.

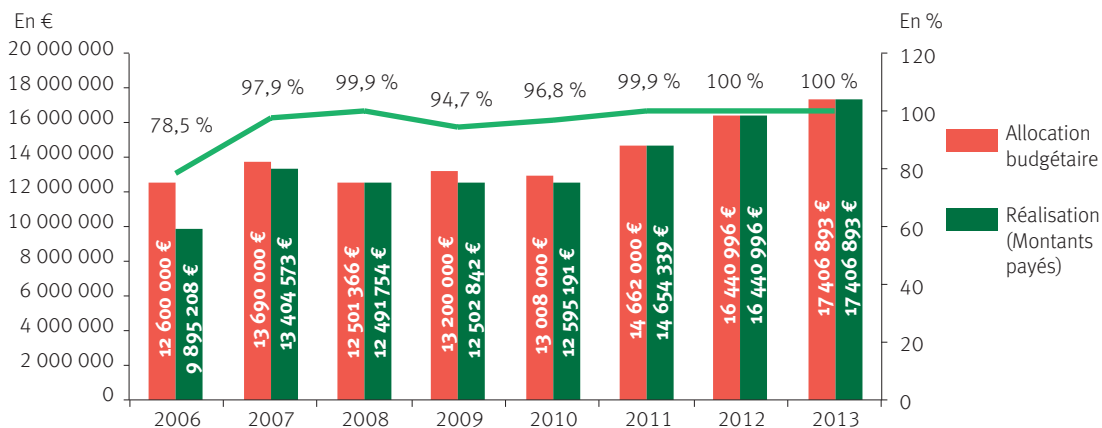
Pour Mayotte, 2014 a été une année de transition durant laquelle l'Office a apporté son soutien essentiellement à l'assistance technique et aux dispositifs du programme de développement rural de Mayotte 2014-2020.

À La Réunion, l'ODEADOM intervient uniquement dans le cadre des régimes d'aide d'État (pas de contrepartie FEADER) et principalement sur des actions d'encadrement, de recherche et d'expérimentation, ainsi que dans une moindre proportion sur des investissements. Un accent particulier est mis sur les filières des plantes à parfum, aromatiques médicinales, sur le développement des productions de café, viticole et de lentilles de Cilaos.

En 2014, à Saint-Pierre-et-Miquelon, un seul projet relatif aux filières végétales a été déposé et abandonné en cours d'année.

Intervention sur crédits communautaires : les mesures pour la « diversification végétale »

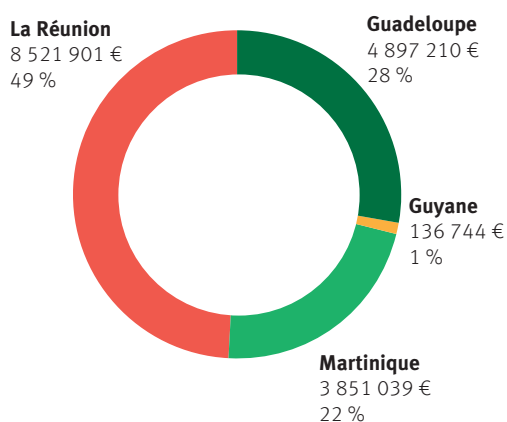
Les aides communautaires dédiées aux filières de diversification végétale sont constituées de trois mesures socles décrites dans le POSEI France, révisé chaque année à la demande des professionnels.



Sur la période 2006-2013, on observe une progression constante des aides versées et notamment une mobilisation accrue de la mesure structuration.

S'agissant de la mobilisation des crédits par chacun des départements, la Guyane émerge encore faiblement au dispositif malgré une forte progression en 2013, lié notamment à la mise en œuvre d'actions à caractère interprofessionnel.

Paielements « mesures végétales » par DOM - Campagne 2013



En 2014, deux modifications majeures du POSEI France ont été acceptées. La majoration de l'aide à la commercialisation locale des productions locales à hauteur de 20 % pour les produits certifiés en « agriculture raisonnée », ainsi qu'une modification exceptionnelle relative à une majoration des taux d'aide applicable à partir de la date d'entrée en vigueur du règlement délégué (UE) n° 179/2014 au JOUE, soit le 7 mars 2014. Cette modification vaut pour l'ananas, la mangue, les fruits de la passion et les litchis de La Réunion ainsi que les melons de Guadeloupe et de Martinique, transportés par avion. Une partie de l'aide doit être reversée aux producteurs à hauteur de 3,5 % minimum du prix CAF.

En 2014, le service a fortement collaboré à la mise en œuvre du programme Mayotte.

En 2013, l'Office a déclenché la procédure des circonstances exceptionnelles :

- en Guadeloupe : pour prendre en compte les conséquences du développement de la maladie de Huanglongbing dénommée citrus greening qui a affecté les vergers durant la campagne 2013 ;
- en Martinique : pour prendre en considération les pertes de production, suite au passage de la tempête tropicale *Chantal* de juillet 2013.



■ Rose de porcelaine (Mayotte)
© ODEADOM



■ Fleur d'Ylang-Ylang (Mayotte)
© ODEADOM

■ Les productions animales

Les filières d'élevage

Intervention sur crédits nationaux : utilisation des aides d'État

L'ensemble des interventions de l'ODEADOM en faveur des filières d'élevage s'inscrit, comme pour les autres filières, dans le cadre d'enveloppes de droits à engager pour chacun des DOM ou COM. Chaque département priorise les actions à soutenir une année donnée. L'ODEADOM conventionne alors avec le bénéficiaire en intervenant, soit en contrepartie d'aides communautaires au titre du FEADER, soit en s'appuyant sur les régimes d'aides d'État existants.

Ainsi, en Guadeloupe, l'ODEADOM soutient les filières d'élevage sur des projets en contrepartie des aides communautaires FEADER. Il s'agit de projets de renforcement de l'encadrement des adhérents des structures coopératives, ou de développement d'investissements en bâtiments ou matériels afin de développer la compétitivité des filières endogènes.

En Guyane, l'ODEADOM a maintenu en 2014 son soutien aux différentes organisations professionnelles, coopératives ou associations, dans leur fonctionnement comme dans leurs besoins en formation ou études filières. Des investissements dans les exploitations (filiale volaille, aquacole et faune sauvage d'Amazonie) ont été encouragés.

En Martinique, l'accent a été mis sur le soutien aux coopératives d'élevage, concernant tous les aspects d'assistance technique, et notamment les formations, les études, et diverses autres prestations de service.

À La Réunion, l'ODEADOM a apporté son soutien à de nombreuses actions de fonctionnement, formations, missions, conseils et analyses pour le fonctionnement toujours plus efficace des structures.

Pour Mayotte, l'Office a assuré le financement des postes d'encadrement des organisations professionnelles afin de faciliter la transition vers le statut de RUP et préparer la programmation FEADER. Le ministère chargé de l'Agriculture a également confié à l'ODEADOM la gestion d'une « aide de minimis » pour les éleveurs de bovins.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, l'ODEADOM a essentiellement subventionné des investissements dans les exploitations agricoles.

Pour la quatrième année consécutive, l'Office a également accordé un soutien important à une entreprise aquacole qui produit des coquilles Saint-Jacques à partir de naissains. Cette initiative prise pour pallier à la réduction de l'activité de la pêche connaît de grandes difficultés principalement liées à la nouveauté des pratiques et à la validation des protocoles de production.

Intervention sur crédits communautaires : la mesure « structuration de l'élevage »

Depuis 2006, les filières animales des DOM peuvent bénéficier de soutien communautaire dans le cadre de la mesure « structuration de l'élevage » du POSEI France. Cette mesure octroie des aides communautaires aux éleveurs et aux structures au titre de programmes globaux de soutien aux activités de production et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs de l'élevage et des produits laitiers.

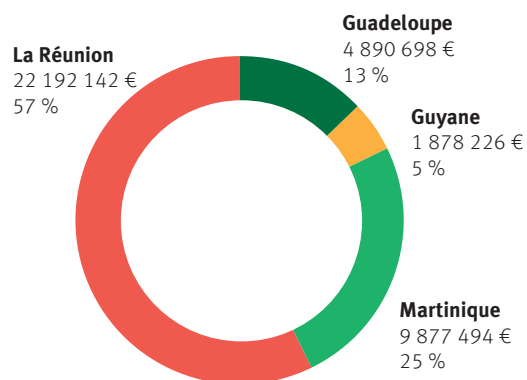
Les interprofessions, ARIBEV et ARIV à La Réunion, AMIV en Martinique, IGUAVIE en Guadeloupe, et INTERVIG en Guyane sont en charge de la mise en œuvre du POSEI France au plan local. Au total, plus de 38,3 millions d'euros ont été versés tous DOM confondus, au titre de la campagne de réalisation 2013, dont 16 160 000 € sur fonds communautaires (FEAGA) et 22 140 000 € sur crédits nationaux (CIOM).

Le POSEI France, et notamment la mesure structuration de l'élevage, évolue chaque année sur demande des professionnels des filières. Le nombre d'aides qui composent cette mesure a progressé de 76 % entre 2006 et 2013, dépassant la centaine pour les quatre départements d'outre-mer.

En 2014, quatre aides relatives aux filières animales à Mayotte ont été ajoutées au POSEI France. 45 demandes de modifications du programme ou de nouvelles aides ont également été étudiées, dont 28 acceptées par les ministères de tutelle et l'Office.

Les nouvelles aides introduites concernent la production d'oléoprotéagineux et le stockage des peaux de bovins. Les modifications d'aides existantes ont consisté à la prise en compte de nouveaux produits ou nouvelles filières, ou encore à des augmentations et majorations de taux d'aide.

Paielements « structuration de l'élevage » par DOM – Campagne 2013



■ Élevage de Brahmars (Martinique)

© ODEADOM

Les importations d'animaux vivants (IAV)

Les modalités d'intervention de l'Office

La mesure IAV vise à satisfaire les besoins de développement des cheptels locaux et à compenser le surcoût d'acheminement élevé des animaux. Elle couvre les échanges inter-DOM d'animaux nés dans les DOM.

L'Office assure le paiement de cette aide au fil de l'eau, sur deux exercices FEAGA (n et n+1). Depuis 2010, un complément sur fonds nationaux (CIOM) intervient pour éviter d'éventuels stabilisateurs si les fonds communautaires s'avéraient insuffisants au regard des demandes déposées.

Exécution financière de la mesure IAV, années 2006 à 2013

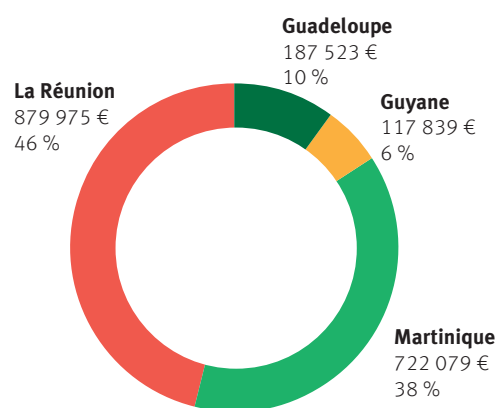


Pour l'année de réalisation 2013, le budget FEAGA 2013 a été sollicité à hauteur de 74 316 €, le budget FEAGA 2014 à hauteur de 1 288 468 € et le complément national à hauteur de 544 633 €. Le total de la campagne 2013 s'élève donc à 1 907 416 €, en forte augmentation par rapport à 2012 (+65 %).

Les faits marquants

En 2013, le mode de calcul de l'aide est modifié, le calcul s'effectuant sur une base plus simple : « quantité importée par taux d'aide ». Les montants versés augmentent fortement (+64 % entre 2012 et 2013). En 2013, la mesure a surtout été sollicitée par la filière avicole (poussins et œufs à couver) qui représente plus de 96 % des montants payés, et par des opérateurs réunionnais et martiniquais pour 84 % des aides.

Réalisation 2013 par DOM



Pour la Guadeloupe, le montant versé en 2013 (187 523 €) augmente de 45,6 % par rapport à 2012. La filière volailles représente 93 % des montants versés. Les 7 % restants se partagent entre les importations d'œufs à couver, de lapins et de porcs.

En Guyane, le montant d'aide versé (117 839 €) est stable par rapport à 2012. Cependant, on constate une baisse des importations de volailles partiellement compensée par une augmentation des importations d'œufs à couver (x3).

En Martinique, pour la deuxième année consécutive, le montant versé augmente de 20 % par rapport à l'année précédente. Cette progression concerne uniquement la filière volailles (96 % des montants versés).

C'est à La Réunion que la progression du montant total versé (879 975 €) est la plus importante, avec +191 % par rapport à 2012. Cette progression est expliquée par l'augmentation du montant unitaire et du nombre d'unités d'œufs à couvrir et de volailles importés. Ces deux filières représentent l'essentiel des montants versés, les importations relatives à la filière cunicole étant en nette baisse (-41 % en quantités et en montants).

Pour l'année 2014, la maquette financière est de 2,1 millions d'euros, en baisse par rapport à celle de 2013 qui s'élevait à 2,69 millions d'euros. Elle pourra cependant être réajustée au titre de la fongibilité de la maquette.

FOCUS

Les aides IAV concernent quasi exclusivement les volailles et les œufs à couvrir (96 % des aides payées).

Durant la campagne 2013, la filière œufs à couvrir a enregistré une augmentation de 300 %. Cette hausse est liée à la revalorisation du taux unitaire passant de 0,17 € à 0,45 €. On note une augmentation d'environ 50 % des quantités.

La filière volaille concentre 69 % des aides. On observe une augmentation importante des montants aidés +55 % contre une augmentation de seulement 11 % des quantités, conséquence de la revalorisation des taux d'aide pour les départements de la Guyane et La Réunion.



■ Paysage agricole réunionnais (La Réunion)

© ODEADOM

■ Le Régime spécifique d'approvisionnement

Les faits marquants

L'entrée de Mayotte dans le dispositif à compter du 1^{er} janvier 2014 constitue le fait marquant de l'année, sans que l'allocation budgétaire de la mesure ait été augmentée.

Mayotte s'inscrit dans le dispositif RSA mais présente cependant des particularités par rapport aux autres DOM :

- les produits de première nécessité, destinés à la consommation humaine directe, ont été inscrits dans le programme RSA Mayotte (viandes surgelées et riz principalement), afin d'éviter que l'application des droits de douane n'induisse une hausse du prix du panier de la ménagère ;
- le programme Mayotte privilégie très largement les importations en provenance de pays tiers (importations donnant lieu à une exonération de droits de douane et n'impactant donc pas l'enveloppe financière de 26,9 millions d'euros) et non les importations en provenance de l'Union européenne, contrairement aux autres DOM.

Les chiffres clefs

- Campagne 2012 : enveloppe de **20,7** millions d'euros pour **4 DOM** (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion) ;
- Campagne 2013 : enveloppe de **26,9** millions d'euros pour **4 DOM** (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion) ;
- Campagne 2014 : enveloppe de **26,9** millions d'euros pour **5 DOM** (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion et Mayotte).

26,47 M€ d'aides ont été payées au titre de la campagne 2013, soit une utilisation de l'enveloppe financière à hauteur de 98,4 %.

Une hausse moyenne de 28,7 % des volumes aidés a été constatée en 2013 par rapport à l'année précédente, avec une grande hétérogénéité entre DOM :

- une forte augmentation pour la Guyane (+16,6 %) et pour La Réunion (13,5 %) ;
- une hausse plus modérée pour la Guadeloupe (+7,8 %) et la Martinique (+4,4 %).



■ Rizière de Mana (Guyane)

© ODEADOM

La grande majorité des introductions d'origine U.E. est toujours effectuée par La Réunion, qui représente 60 % des aides et 62 % des volumes au titre de 2013.

À l'image des années précédentes, les aides versées concernent essentiellement les « *céréales et autres produits destinés à l'alimentation humaine et animale* », mobilisant 24,4 M€, soit 92 % du montant payé au titre de cette mesure. Cette caractéristique, valable pour tous les DOM, reflète les priorités de la mesure RSA du POSEI France.

La hausse de 30 % de l'enveloppe RSA a ainsi bénéficié exclusivement à ces produits pour lesquels les montants payés ont augmenté de 32 % par rapport à la campagne 2012.

Au titre de la campagne 2014, des certificats ont été délivrés pour un montant d'aide de 26,12 M€, soit une utilisation de l'enveloppe financière à hauteur de **97,1 %**.

La part de La Réunion dans les introductions d'origines U.E. est en très légère diminution par rapport à 2013 (59 % des aides et 61 % des volumes en 2014 contre respectivement

FOCUS

Mayotte, c'est seulement 8 % des importations mais c'est aussi 37 % des opérateurs.

L'entrée de Mayotte dans le dispositif a conduit à une explosion du nombre d'opérateurs du RSA : passage de 44 opérateurs en 2013 à 73 opérateurs en 2014.

À l'inverse des autres DOM, plus de 87 % des produits importés à Mayotte viennent de pays tiers (contre 5 % du total des importations à La Réunion et moins de 1 % pour la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane).

60 % et 62 % en 2013, suite à l'entrée de Mayotte dans le dispositif), de même que les aides payées au titre de l'importation de « *céréales et autres produits destinés à l'alimentation humaine et animale* » (90 % contre 92 % en 2013).

La grande tendance observée ces dernières campagnes (consommation de plus en plus rapide des contingents, certains étant atteints bien avant le 31 décembre) se confirme en 2014, comme en 2013, en dépit de l'augmentation de l'enveloppe.



Les paiements réalisés

Évolution des paiements du POSEI France (crédits communautaires et complément national)

Montants versés par année de réalisation (milliers d'euros)

	2010	2011	2012	2013
Actions transversales :				
Assistance technique	406	302	318	313
Réseaux de référence	936	852	844	687
Filière banane	129 100	129 100	147 620	125 961
Filière canne-sucre-rhum	74 798	74 708	74 792	74 709
Productions végétales de diversification	12 595	14 654	16 441	17 407
Céréales et oléagineux en Guyane	3 546	4	488	-
Actions en faveur des productions animales :				
Primes animales aux éleveurs de ruminants	14 231	15 408	16 020	15 751
Structuration de l'élevage	25 775	32 558	34 551	38 839
Importation d'animaux vivants	1 376	1 118	1 155	1 909
RSA	20 378	20 212	20 575	26 470
Total POSEI France	283 140	288 917	312 803	302 046

Sources : ASP/ODEADOM



Marché marie galantais (Guadeloupe)
© ODEADOM

Évolution des paiements nationaux (incluant le complément national au POSEI France)

Montants versés par année civile (millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014
Encadrement	2,14	2,40	2,31	2,43
Élevage	0,61	0,69	0,48	0,55
Investissements	1,82	3,50	2,93	2,49
Recherche, développement et expérimentation	1,01	1,51	1,90	1,27
Assistance technique	0,71	1,16	1,24	1,13
Production de produits agricoles de qualité	0,01	0,05	0,06	0,04
Divers dispositifs sur fonds CIOM (AML, de minimis)	1,17	0,15	-	-
Autres interventions dont contrepartie nationale au programme de promotion du logo RUP	0,68	0,07	0,09	0,02
Complément national au POSEI France	6,36	13,28	19,86	24,17
Contrepartie nationale FEADER (paiements associés – crédits de paiement délégués à l'ASP)	-	2,42	2	7,07
Études, missions, expertises	-	0,04	0,26	0,17
Total	14,51	25,27	31,13	39,34

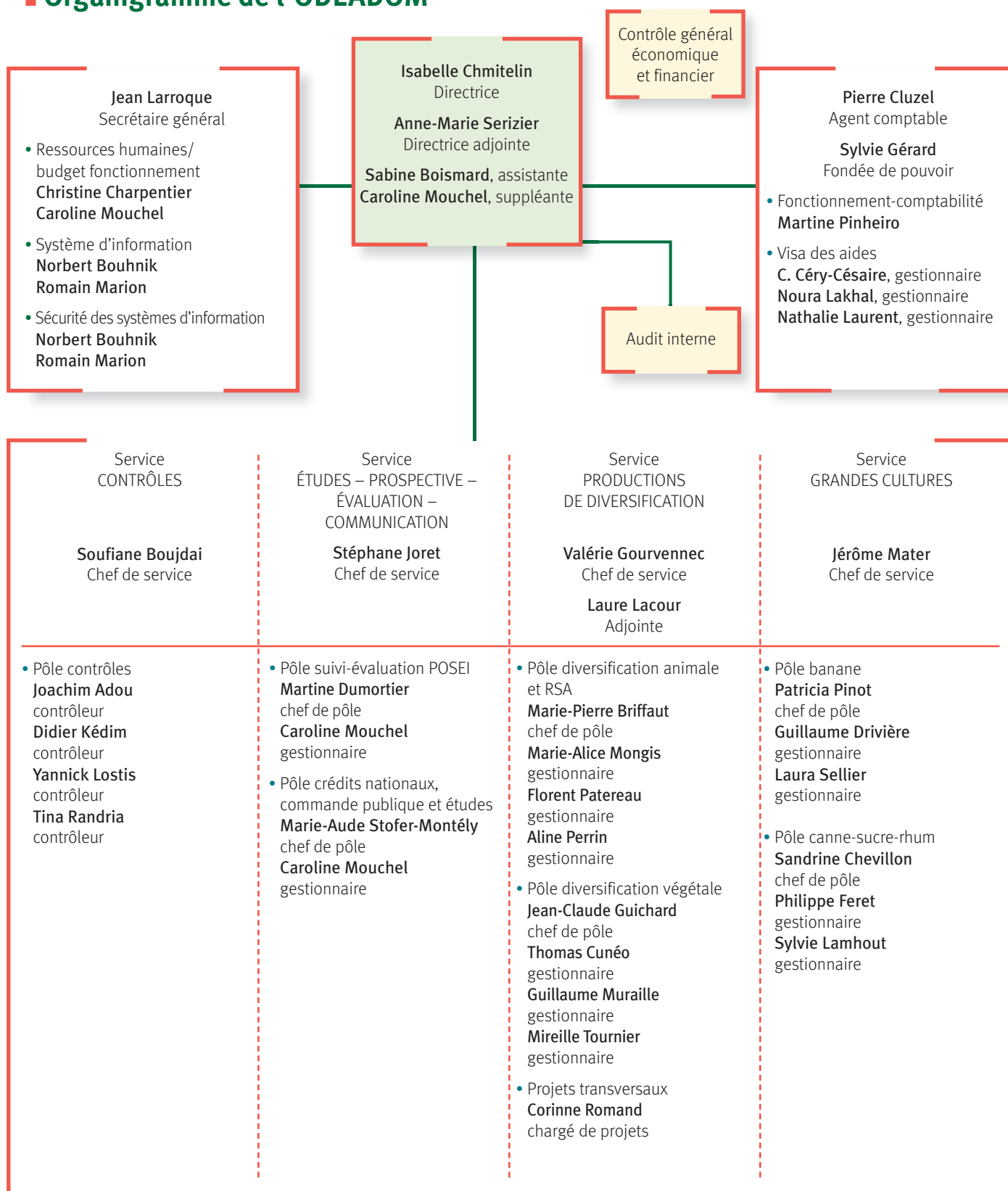
Source : ODEADOM

Répartition des versements entre crédits traditionnels et crédits CIOM par année civile (millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014
Crédits traditionnels	5,58	5,19	4,86	4,76
Crédits CIOM	8,94	20,08	26,27	34,58
Total	14,51	25,27	31,13	39,34

Source : ODEADOM

■ Organigramme de l'ODEADOM





ODEADOM

Office de développement
de l'économie agricole
d'outre-mer

12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 60006
93555 Montreuil-sous-Bois Cedex
Adresse électronique : odeadom@odeadom.fr
Tél. : 01 41 63 19 70
Fax : 01 41 63 19 45

Informations complémentaires : www.odeadom.fr
Photothèque : www.imagom.net

